



## DECISION DU MAIRE

N° 540

DATE  
28 juillet 2022

**Attribution du marché n° 22-082 relatif à la réservation de 40 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 3 juin 2022, annonce n° 3871789, au Journal Officiel de l'Union Européenne en date du 3 juin 2022 et sur le site achatpublic.com le 3 juin 2022,

Considérant qu'il a été reçu 1 offre,

N° pli	Nom du candidat
1	Babilou EVANCIA

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 28 juillet 2022, d'attribuer le marché à la Société suivante :

MARCHE	CANDIDAT RETENU	MONTANT EN € HT
Marché n° 22-082 : Réservation de 40 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.	Babilou – EVANCIA SAS	1 436 800 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant de l'acte d'engagement

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer le marché n° 22-082 relatif à la réservation de 40 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans à la société suivante et de fixer les dépenses définies comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20220728-DM\_2022\_540-AU  
Date de télétransmission : 01/08/2022  
Date de réception préfecture : 01/08/2022

MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL SUR LA DUREE DU MARCHE
Marché n°22-082 Réservation de 40 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans	Babilou – EVANCIA SAS sise 60 Avenue de l'EUROPE – 92270 Bois-Colombes	1 436 800 € TTC

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ou de la date de réception de la notification si celle-ci est postérieure.

**Article 3 :**

D'imputer les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature : 611 - fonction : 022, 20, 415, 61 et 64.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.



**Le Maire,  
Vice-présidente de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20220728-DM\_2022\_540-AU  
Date de télétransmission : 01/08/2022  
Date de réception préfecture : 01/08/2022